



**Syndicat Départemental des Assistant(e)s Maternel(le)s
et des Salarié(e)s du Particulier Employeur**
- FORCE OUVRIERE- DU CANTAL
8 Place de la Paix 15000 AURILLAC
06 18 95 98 31 -  : sydamspfo15@gmail.com

BULLETIN D'ADHESION 2026 cotisation annuelle 81 €

NOM :Prénom :

ADRESSE :



Fixe / / / / / /



Portable / / / / / /



:@.....

-  **Assistant(e) Maternel(le) du Particulier Employeur**
 **Salarié(e) du particulier employeur**

- Souhaite adhérer au SYDAMSPE FO 15 en qualité d'assistant(e) maternel(le)

En renouvelant mon adhésion

En adhérant pour la première fois

Fait le..... à

Mettre une croix dans le mode de règlement choisi

Règlement 1 fois	Règlement 2 fois	Règlement 3 fois	Règlement 4 fois
1 chèque 81 €	1er chèque : 41 € 2ème chèque : 40 €	3 chèques de 27 €	1 chèque de 21 € 3 chèques de 20 €

A réception du bulletin d'adhésion et du règlement de la cotisation annuelle, la carte d'adhérent vous sera établie et adressée.

Règlement libellé à l'ordre du : SYDAMSPEFO 15

Noter au dos des chèques les dates d'encaissement et retourner le Bulletin à :

Si vous deviez déposer directement votre adhésion dans la boite aux lettres du syndicat elle se situe dans le hall d'entrée du bâtiment et non à l'extérieur : FO - 8 place de la Paix – Aurillac (boite aux lettres sur la gauche en haut)

Ou bien l'envoyer directement à la trésorière : Mme GLADINE Valérie SYDAMSEFO15 10 route du Midi Senilhes 15130 ARPAJON SURE CERE

CREDIT D'IMPOT : L'administration fiscale reversera 66% de la cotisation syndicale aux personnes adhérentes soit 53.46 €. Que vous soyez imposable ou non cette somme sera restituée soit par déduction de l'impôt sur le revenu soit en versement direct si le bénéficiaire n'est pas imposable.

Le coût annuel de la cotisation = 27.54 € pour l'année

Coût mensuel = 2.29 € par mois

Retrouvez toute l'information et les outils administratifs sur le site départemental :

www.sydamspfo15.com